

# Entretien des parcelles en gel, bandes végétalisées et bordures de champs

Jachère, bandes tampons, bordures de champs...

Bien que non productifs, ces espaces représentent des habitats indispensables pour la faune sauvage, des refuges pour les auxiliaires et une plus-value au titre de la PAC.

Leur intérêt écologique est cependant fortement dépendant des modes de gestion mis en place.

CONCILIER

*réglementation  
biodiversité  
& agronomie*

**AGRICULTEURS,**

VOTRE EXPLOITATION EST UN SUPPORT DE LA BIODIVERSITÉ

# Date d'entretien

## UNE PÉRIODE SENSIBLE DE MAI À AOÛT

### UN REPORT D'ENTRETIEN DE 40 JOURS INSUFFISANT

Une période d'interdiction de broyage et de fauchage de 40 jours consécutifs entre le **1<sup>er</sup> mai** et le **15 juillet** s'applique aux **espaces en jachère et aux bandes tampons**, sauf sur les parcelles en prairie et pâturage (cf. arrêtés ministériels du 26 mars 2004 et du 24 avril 2015). Cette période est définie par arrêté préfectoral pour chaque département.

### ADAPTER LA DATE D'INTERVENTION À LA BIOLOGIE DES ESPÈCES

La période de reproduction de la faune s'étend d'avril à août (ponte, couvaison, élevage des jeunes). Cette période coïncide avec la floraison de la végétation, apportant ressource alimentaire aux insectes butineurs, parmi lesquels les pollinisateurs. Un entretien annuel, en dehors de la période de reproduction de la faune et de la flore, permet donc de préserver le potentiel écologique de ces espaces.

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Cycle animal	Accouplement et implantation des nids		Couvaison et présence de jeunes mammifères			Élevage des jeunes		
Risque d'intervention	Faible	Moyen	Élevé			Moyen	Faible	
Itinéraire technique recommandé	Broyage précoce avec précautions (vitesse modérée)		Aucun broyage			Broyage tardif avec précautions (vitesse modérée)		

### CONSEILS POUR AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

#### Entretien des espaces enherbés sans production au maximum une fois par an, entre octobre et mars :

- Un broyage annuel des parcelles en gel/jachère est suffisant au vu de la réglementation, qui prévoit « l'absence d'une prédominance d'espèces indésirables (telles que les chardons ou les espèces ligneuses) ».
- Les hauts de talus et les bandes tampons peuvent même être gérés en régénération naturelle assistée, pour laisser évoluer le couvert herbacé en une végétation ligneuse adaptée.

**Améliorer le couvert existant par le semis d'un mélange diversifié**, lorsque celui-ci est peu diversifié (forte dominance de graminées) ou présente des espèces indésirables ou invasives.

- **Parcelles en gel/jachère** : la liste des 35 espèces autorisées (seules ou en mélange entre elles) est indiquée dans l'arrêté du 9 octobre 2015. Tout autre mélange relevant de cahiers des charges relatifs à des contrats « jachère faune sauvage », « jachère fleurie », « jachère apicole » est également autorisé (cf. page suivante).
- **Bandes tampon (BCAE)** : les couverts des bandes tampons autorisés sont des couverts herbacés, arbustifs ou arborés. Lors d'un semis, se référer à la liste de 54 espèces indiquée dans l'arrêté du 24 avril 2015. A noter que les espèces invasives sont interdites sur ces espaces, ainsi que le semis de légumineuses pures.
- **Bordures de champs** : elles peuvent être semées avec un mélange graminées/légumineuses/fleurs sauvages, visant à reproduire la végétation de bordure naturelle.

# Contrats

## environnement

### FAUNE SAUVAGE - BIODIVERSITÉ

Depuis plus de 20 ans, les fédérations des chasseurs proposent des contrats d'amélioration des espaces agricoles sans production. Au début destinés au gel PAC obligatoire, ces contrats s'adressent aujourd'hui à tout type d'infrastructure présente ou à créer sur une exploitation agricole. Ils sont déclinés à l'échelle départementale et se répartissent selon deux catégories :

#### CONTRAT D'ENTRETIEN OU DE RETARD DE FAUCHE :

**Cahier des charges :** aucune intervention entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août.

**Objectifs :** maintien de sites de reproduction et diminution de la mortalité lors des broyages d'entretien.

**Cible :** parcelle en gel, bande tampon, bande enherbée, bordure de champs, bande d'agroforesterie, ...

Bande tampon non broyée en juillet



#### CONTRAT D'IMPLANTATION DE COUVERT :

Ce contrat permet l'amélioration de couverts existants (faible diversité, problématique adventices, faible intérêt biodiversité) ou la création de nouveaux espaces. Les couverts peuvent être de deux natures :

##### Des mélanges pérennes :

**Cahier des charges :** semis d'un mélange enherbé (graminées et légumineuses), avec ou sans fleurs sauvages.

**Objectif :** diversification de couvert en zone de grandes cultures, zone de reproduction pour la petite faune sauvage et attractivité pour les insectes et les pollinisateurs.

Couvert mellifère



##### Des mélanges annuels :

**Cahier des charges :** semis d'un mélange annuel céréalié (ex : céréale + légumineuse à graine).

**Objectif :** ressource alimentaire pour l'avifaune.

**Cible :** parcelle ou bande en gel.

Couvert en mélange Sorgho/maïs



#### AIDES :

Des indemnités peuvent être apportées par les fédérations des chasseurs dans le cadre de la signature de ces contrats.

Contactez les pour connaître les contrats proposés et les modalités de mise en place.

## Un paysage diversifié est source de biodiversité et d'auxiliaires des cultures.

**LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DES CHASSEURS  
SONT À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS AIDER  
À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VOTRE  
EXPLOITATION POUR LA BIODIVERSITÉ.**

### **FDC ARIÈGE FDC AUDE**

05 61 65 04 02 04 68 78 54 34  
fdc09@wanadoo.fr fdca11@fdca.asso.fr

### **FDC AVEYRON FDC GARD**

05 65 73 57 20 04 66 62 11 11  
fdc12@chasseurdefrance.com contact@fdc30.fr

### **FDC HAUTE-GARONNE FDC GERS**

05 62 71 59 39 05 62 60 28 30  
fdc31@chasseurdefrance.com fdc32@wanadoo.fr

### **FDC HÉRAULT FDC LOT**

04 67 42 41 55 05 65 35 13 22  
contact@fdc34.com contact@fdc46.fr

### **FDC LOZÈRE FDC HAUTES-PYRÉNÉES**

04 66 65 75 85 05 62 34 53 01  
contact@fdc48.fr contact@fdc65.com

### **FDC PYRÉNÉES ORIENTALES FDC TARN**

04 68 08 21 41 05 63 49 19 00  
fdc66@fdc66.fr fdc81@chasseurdefrance.com

### **FDC TARN-ET-GARONNE FRC OCCITANIE**

05 63 03 46 51 09 72 65 11 82  
fdc82@chasseurdefrance.com contact@frcoccitanie.fr



Plus d'informations sur  
Agrifaune en Occitanie.